

La CONFECTION
C/O RUGANGURA Jean Bosco
B.P. 218 KIGALI.-
Cpte N° 5634-41 R.K.

Kigali, le 8 avril 1988

04 MAI 1988

FACTURE N° 130/88

La Présidence de la République (Service Central de Renseignement)
doit à la Confection la somme de : CENT SOIXANTE NEUF MILLE SIX CENT
FRANCS. (FRW 169.600/-) pour la Confection des Uniformes, Salopettes et
inscription sur les chemises des agents de service. *BC N° 304/88*

* Selon notre devis du 21 septembre 1987 *

o.p. 840 du 6-5-88

8 Uniformes à 7.500 FRW/Une	:	7.500 FRW × 8	=	60.000 FRW ✓
14 Uniformes à 7.000 FRW/Une	:	7.000 FRW × 14	=	98.000 FRW ✓
4 Salopettes à 2.500 FRW/Une	:	2.500 FRW × 4	=	10.000 FRW ✓
Inscription sur 8 chemises	:	200 FRW × 8	=	1.600 FRW ✓

T O T A L

169.600 FRW ✓

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :
CENT SOIXANTE NEUF MILLE SIX CENT FRANCS. (FRW 169.600/-),

Vu et Approuvé par
Le Général S.G.R

Le Chef de Personnel de la Gestion
Cyprien

558
Fait à Kigali, le 8 avril 1988

Pour la CONFECTION

Vu pour vérification et production

et imputation à l'article *1810015-0205*

sur le sous poste n° *28* du *28/4/1988*

Kigali, le *3/5/1988*

Le Gestionnaire des Crédits

NSENGIMANA Félicien

RUGANGURA Jean Bosco,

[Signature]

La CONFECTION
C/O RUGANGURA Jean Bosco
B.P. 218 KIGALI.-
Cpte N° 5634 - 41 B.K.

Kigali, le 8 avril 1988

FACTURE N° 130/88
=====

La Présidence de la République (Service Central de Renseignement) doit à la Confection la somme de : CENT SOIXANTE NEUF MILLE SIX CENT FRANCS. (FRW 169.600/-) pour la Confection des Uniformes, Saloppetes et inscription sur les chemises des agents de service.

B.C n° 304/88

§ Selon notre devis du 21 septembre 1987 §

8 Uniformes à 7.500 FRW/Une	:	7.500 FRW X 8 =	60.000FRW
14 Uniformes à 7.000 FRW/Une	:	7.000 FRW X 14 =	98.000FRW
4 Salopettes à 2.500 FRW/Une	:	2.500 FRW X 4 =	10.000FRW
Inscription sur 8 chemises	:	200 FRW X 8 =	1.600FRW
			=====
T O T A L			169.600 FRW

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : CENT SOIXANTE NEUF MILLE SIX CENT FRANCS. (FRW 169.600/-)

*Vu et Approuvé par
Le Secrétaire G.C.R.*

Le Chef de Personnel de la Gestion
URUNANIYE Cyprien

Fait à Kigali, le 8 avril 1988

Pour la Confection

RUGANGURA Jean Bosco.

Vu pour vérification approbation
Répartition à l'article *18/001.20.02*
sous poste n° *L.3* du *L.3* du *24*/19*88*
Kigali, le *3*/5/19*88*
Le Gestionnaire des Crédits

NZENGIYAMA Félicien

SERVICE PRÉSIDENCE

BON DE COMMANDE

N° 304/88

Budget Ordinaire Article 18.100.15 Littera 02.05

FOURNISSEUR LA CONFECTION A LIVRER à S.C.R.

I.N.R. 1099 - 500

Quantité	Designation	Prix unitaire	Prix total
8	Uniformes	7.500.-	- 60.000. ✓
14	Uniformes	- 7.000.-	- 98.000. ✓
4	Salopettes	- 2.500.-	- 10.000. ✓
8	Inscriptions sur chemises	200	- 1.600.- ✓
<p>7</p> <p>Nous disons cent soixante neuf mille six cents francs rwandais.</p>			

Total 169.600.- ✓

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

DES FINANCES
29 AVR. 1988

Visa du service du budget

Kigali le 27/4/1988

et du contrôle.

Le (sous) Gestionnaire de Crédits,

Inscrit fiche mod. 1 Poste No 28 du 28741 1988

